

**TOUS À L'ÉCOLE**  
Le prêt pour payer l'école de vos enfants

**BANK OF AFRICA** | **ENSEMBLE** CONTRE LE COVID-19

[www.lemedium.info](http://www.lemedium.info)

# LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #  
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N°0409 du 08 au 14 Septembre 2020- Prix : 250 F CFA

**POLITIQUE / CHAMP DE MAÏS :**

# Agbéyomé KODJO face aux dispositions du Règlement intérieur de la 6ème Législature

P.3 TO GO



Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo

**ESPERANCE DES BATISSEURS**

Travaux immobiliers | Construction | Réhabilitation  
Aménagement de bâtiment | Carrelage | Plomberie  
Électricité | Transit-douane

**Distributeur exclusif des ascenseurs et produits OMEGA base d.o.o**

Carrefour 2 lions, à 500m de l'agence Togocel annexe bâtiment blanc-gris / Agoè Anomé

Contact : + 228 22 25 18 63 / 90 97 58 38  
E-mail : esperancedesbatisseurs@yahoo.fr  
antoine.dadjo@gmail.com



ESPERANCE DES BATISSEURS

[www.eb-togo.com](http://www.eb-togo.com)

SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MARQUAGE DES PRODUITS :  
**Un webinaire programmé ce mardi** P.5

**OTR** OFFICE TOGOLAIS DES RECHERCHES  
Office togolais des Recherches - OTR

**WEBINAIRE**

SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MARQUAGE AU TOGO (SAM)

Mardi 08 Septembre 2020 16h - 17h

Animé par  
Esso-wavana ADOYI  
Commissaire des Impôts  
&  
Peter KPNOR  
Directeur du Contrôle Fiscal

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR

**SOCIÉTÉ :**

Le Numéro d'identification Unique, volontaire pour les citoyens, obligatoire pour l'administration P.3



Les députés à l'Assemblée nationale

**INTERVIEW :**

**Kako Nouboukpo : " Le Togo ne pourra pas échapper à une révision du PND "** P.5



Prof Kako Nubukpo

**EmploiTogo.com**

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.  
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

**Météo du jour**

**Matin:**  
Partiellement couvert  
29 °C  
**Après-midi:**  
Partiellement couvert  
24 °C

**EDITO**

**De la liberté absolue de conscience**

*Il y a un adage qui dit que : " L'homme naît libre, c'est la société qui le corrompt "*

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme avant d'agir et de réagir dans certaines situations ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', " la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut ", la liberté signifie selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus clamé haut et fort que le Togo est un Etat laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquiescer une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent.

Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

Pour Henri BERGSON, dans 'L'Evolution créatrice', " la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose ". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que " Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu... "

Crédo TETTEH

**SYSTEME AUTOMATISE DE MARQUAGE DES PRODUITS :**

**Un webinaire programmé ce mardi**

Un webinaire est programmé ce mardi 8 septembre 2020 à partir de 16h00 avec M. Esso-Wavana ADOYI, Commissaire des Impôts et M. Peter KPNOR, Directeur du Contrôle Fiscal de l'OTR.

une meilleure compréhension du Système automatisé de marquage des produits et surtout les bénéfices de cet outil.

Rappelons que la Commission de Suivi et d'Implémentation du Projet



Le Comité de suivi dans les locaux de la société Voltic

Il sera question au cours de ce webinaire du Système Automatisé de Marquage des produits entré en vigueur depuis le 1er septembre 2020.

L'objectif est de permettre

SICPA a procédé le 1er septembre 2020 à une visite de terrain dans des entreprises afin de s'assurer de l'opérationnalisation du Système Automatisé de Marquage des produits.

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**WEBINAIRE**

**SYSTEME AUTOMATISE DE MARQUAGE AU TOGO (SAM)**

Mardi 08 16h - 17h  
Septembre 2020

Animé par  
Esso-wavana ADOYI  
Commissaire des Impôts  
&  
Peter KPNOR  
Directeur du Contrôle Fiscal

zoom <http://bit.ly/OTRSAM>  
LIVE Office togolais des Recettes - OTR

+228 90 99 41 01  
FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg



Une visite de terrain

Le marquage des produits a pour principaux objectifs : le suivi de la production des produits concernés pour simplifier la collecte des taxes ; la promo-

tion de l'économie légitime ; la suppression des productions illicites, des importations illégales, la fabrication et la vente des produits contrefaits.

Inscription au webinaire sur ce lien : <http://bit.ly/OTRSAM>  
Facebook Live : <https://www.facebook.com/OTRTOGO>  
Infoline : +228 90 99 41 01 ou [communication@otr.tg](mailto:communication@otr.tg)

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

**#CQFS**

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le matériel agricole est exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).  
L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.

Office Togolais des Recettes - OTR

**TOGOSTARTUP.COM**

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

**EMPLOITOGO.COM**

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

[info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**MARCHESPUBLICESTOGO.COM**

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

[info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE**

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA  
sage gescom à partir de 600 000FCFA  
sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP  
139 RUE VANLARE FACE CSTT  
Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24  
[info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**LE MEDIUM**  
Hebdomadaire d'Informations #  
Santé - Politique - Economie - Développement - Culture

Récépissé  
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :  
893, rue 19 Saint Joseph  
01 BP : 450 Lomé  
Tél : +228 91538081  
Courriel : [lemedium2013@yahoo.fr](mailto:lemedium2013@yahoo.fr)  
Maison de la Presse, Casier N° 78  
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516  
NIF : 1000480972  
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :  
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH  
Directeur de la Rédaction :  
Ali SAMBA  
Rédaction :  
Crédo TETTEH  
Ali SAMBA  
Infographie : JPB  
Crédit Photos: KEKERE Razak  
Impression : ST Louis,  
Doulassamé-LOME Tél :22 22 10 45  
Tirage : 2.500 exemplaires  
Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

POLITIQUE / CHAMP DE MAÏS :

# Agbéyomé KODJO face aux dispositions du Règlement intérieur de la 6ème Législature

Avec comme nouveau domicile " un champ de maïs " imaginaire, depuis sa dernière convocation par devant le Doyen des Juges d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de Lomé, le député et candidat malheureux à la présidentielle du 22 février 2020, Agbéyomé Messan Kodjo est loin de cultiver du maïs dans une démarche d'autosuffisance alimentaire. Il se serait mis, selon ses propos, à l'abri d'une situation désagréable.

Par Crédo TETTEH

En effet, suite à la levée de son immunité parlementaire le 16 mars 2020, le sieur Agbéyomé



Gabriel Messan Agbéyomé KODJO

**rieur de la 6ème Législature**  
Député de la République, Agbéyomé Kodjo a des obligations vis-à-vis du Parlement

obligation de présence ou déléguer au cas échéant ses pouvoirs, par écrit, à un autre membre de la commission.

## Art. 41- Obligation de présence - Délégation - Sanction

1 - La présence aux réunions des commissions est obligatoire.  
2- Toutefois, en cas d'empêchement, un membre d'une commission peut déléguer ses pouvoirs, par écrit, à un autre membre de la commission.

Nul ne peut recevoir plus d'une délégation de vote.

3 - Tout membre d'une commission ayant manqué au cours d'une session à trois (03) réunions sans justifications valables adressées au président de la commission, est rappelé à l'ordre par celui-ci par écrit.

En cas de récidive, le membre de la commission perd, pour chaque jour d'absence, un montant de vingt mille (20 000) FCFA retenu sur son indemnité parlementaire.

La sanction est prononcée par le bureau de l'Assemblée nationale sur rapport du président de la **commission**.

Kodjo fait l'objet d'informations judiciaires. Le vendredi 10 juillet 2020 à 09 heures il devait répondre, pour être attendu dans l'affaire le concernant, à la convocation du Doyen des Juges d'Instruction mais il avait préféré prendre la poudre d'escampette et se soustraire ainsi à la justice.

Malgré donc la levée de son immunité parlementaire, Agbéyomé Kodjo demeure un député et est redevenu un justiciable comme tout citoyen et peut désormais faire objet de poursuites judiciaires.

Rappelons que 80 députés sur les 90 présents ont voté pour la levée de l'immunité d'Agbéyomé Kodjo sur qui pèsent des chefs d'accusation de la justice. Huit (8) députés se sont abstenus alors que deux (2) autres ont voté contre cette levée.

Le député du MPDD Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo fut Président de l'Assemblée nationale de 1999 à 2000. Il a perdu également l'immunité parlementaire que lui confère de droit son statut d'ancien président de l'Assemblée nationale. Conformément aux articles 10 et 11 de la loi organique 2019, main levée, les députés ont voté à la majorité des présents. 78 députés ont voté pour, 1 contre et 11 abstentions.

Agbéyomé Kodjo face aux dispositions du Règlement inté-

comme simple député mais aussi en sa qualité de Président de la Commission Défense. Cependant, depuis quelques semaines, le monsieur vit en cachette, craignant selon ses dires, pour sa sécurité, pour sa vie et ce depuis sa dernière convocation par le Doyen des Juges d'Instruction. Et depuis ce moment, le candidat malheureux à la présidentielle du 22 février 2020 est abonné absent aux travaux en commission et en plénière de l'Assemblée Nationale.

Aujourd'hui, le natif de Tokpli devra faire face tôt ou tard aux dispositions du Règlement intérieur de la 6ème Législature.

Ainsi donc, selon l'article 41 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale portant " Obligation de présence - Délégation - Sanction " la présence aux réunions des commissions est obligatoire. Ce qui voudrait signifier que le député Kodjo devra satisfaire à cette

## Art. 78- Levée de l'immunité

L'immunité parlementaire peut être levée dans les cas ci-après :

- cas de délit ou de crime flagrant lorsque le député, auteur, co-auteur ou complice de l'infraction poursuivie, aura déjà été ou non arrêté et détenu.

- cas de délit ou de crime lorsque des poursuites doivent être engagées contre le député, auteur, co-auteur ou complice d'une infraction.

- cas de délit ou de crime, lorsque des poursuites engagées contre le député auteur, co-auteur ou complice de l'infraction sont provisoirement **suspendues**.

point 4 dudit article qui stipule : " Est également rappelé à l'ordre, tout député absent sans justification à trois réunions consécutives de sa commission ".

Aujourd'hui, de son champ de maïs, le député Agbéyomé Kodjo devra ressasser les articles 41 et 69 du Règlement Intérieur de la 6ème Législature, avec un goût bien amer. Comme il n'a pas pu échapper aux dispositions de l'article 78 portant Levée de l'immunité, Agbéyomé Kodjo redevenu un justiciable comme tout citoyen (pouvant désormais faire objet de poursuites judiciaires) a vu la levée de son immunité parlementaire adoptée à l'unanimité en commission spéciale avec les responsables des diverses commissions et groupes parlementaires.

" La justice a souhaité que l'immunité soit levée pour que les poursuites soient engagées. Le député Gabriel Agbéyomé Kodjo a besoin de cette levée pour se défendre face à la justice. Nous ne nous prononçons pas sur le fond du dossier, nous faisons ce qui est requis de l'Assemblée nationale en tant qu'institution au regard de la constitution et de notre règlement intérieur et laissons la justice faire son travail. Sur la base de ce résultat et sur

## Art. 69 - Rappel à l'ordre.

1 - Le président de séance seul peut rappeler à l'ordre.

2 - Est rappelé à l'ordre tout orateur qui trouble cet ordre.

3 - Tout député qui, s'est fait rappeler à l'ordre pour avoir pris la parole sans y être autorisé, n'obtient la parole pour se justifier qu'à la fin de la séance, à moins que le président de séance n'en décide autrement.

4 - Est également rappelé à l'ordre, tout député absent sans justification à trois réunions consécutives de sa commission.

5 - Trois rappels à l'ordre au cours de la même séance donnent lieu à inscription au procès-verbal.

6 - Est également rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, tout député qui a adressé à un ou plusieurs de ses collègues, des injures, provocations ou menaces.

7 -Le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal comporte de droit la privation, pendant un mois, du quart de l'indemnité parlementaire allouée aux **députés**.

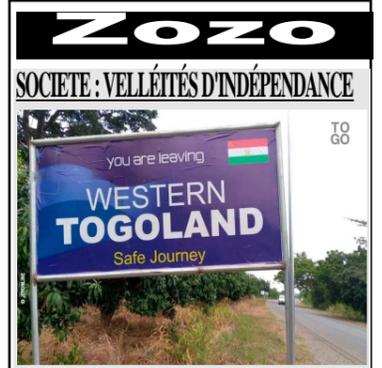
l'Assemblée Nationale.

## Agbéyomé Kodjo bientôt rappelé à l'ordre

En application de l'article 69 (Rappel à l'ordre) du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, le député maquisard Agbéyomé Kodjo devra être rappelé à l'ordre conformément au

la base de la résolution qui a été présentée avant ce vote, l'immunité parlementaire du député Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo est levée ", avait indiqué Chantal Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale lors du vote du 16 mars 2020.

" Sur la base de ces résultats, l'Assemblée nationale autorise le Procureur général près la cour suprême à entamer d'éventuelles poursuites judiciaires contre Gabriel Agbéyomé KODJO en sa qualité d'ancien Président de l'Assemblée nationale ", avait martelé Chantal Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée **nationale**.



Des panneaux d'affichage installés par un groupe séparatiste de la Volta ont été installés à Somanya dans la région orientale du Ghana.

Ce groupe milite pour une sécession de certaines régions du Ghana le long de la frontière avec le Togo. Il a déclaré son indépendance en 2019.

Arrêtés puis libérés sous caution, les animateurs du mouvement restent très discrets.

Les panneaux installés en milieu de semaine ont rapidement été démontés par la police.

Source : @Republicoftogo.com

## EDUCATION : MODERNISATION EN COURS



21.000 étudiants sont inscrits à l'université de Kara (nord du Togo).

L'établissement fait face à de nombreux problèmes. Manque d'infrastructures, sous-effectif du corps enseignant (1 pour 102 étudiants), notamment.

Des efforts ont été déployés pour augmenter les capacités d'accueil, mais ce n'est pas suffisant.

Les amphithéâtres vétustes sont totalement congestionnés et les équipements pédagogiques font défaut.

Une politique de modernisation a été lancée. Des agoras, des amphithéâtres et des salles de TD sont en cours de construction.

Les étudiants devraient bientôt bénéficier d'un accès Wi Fi gratuit et l'administration est en cours de dématérialisation de ses services.

L'université de Kara avait été créée pour permettre aux jeunes de la région d'étudier sans être obligés de se rendre dans la capitale.

Mais plusieurs milliers chaque année font le choix de s'y rendre.

L'université de Lomé est victime de son succès avec un effectif de 60.000 étudiants.

Source : @Republicoftogo.com

## EDUCATION : DÉCROCHER UN MASTER AU JAPON



La JICA, l'Agence de coopération japonaise, propose des bourses aux étudiants togolais afin d'obtenir un Master.

Deux ans d'études dans l'une des 600 universités du Japon. Une fois le diplôme obtenu, les boursiers pourront réaliser un stage en entreprise.

Ce programme est mené via le programme African Business Education for Youth (ABE).

Source : @Republicoftogo.com

**Zozo**

ECONOMIE : VITESSE SUPÉRIEURE



Les activités de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) ont été reprises par Olam. Cette société singapourienne de négoce et de courtage de denrées alimentaires est active en Afrique dans le café, le cacao, l'huile de palme et le coton. La privatisation de l'entité publique devrait permettre de doubler les rendements en modernisant la filière et en garantissant les prix aux producteurs. L'opérateur procédera à des investissements pour accompagner les producteurs, notamment en développant le réseau de pistes rurales afin de désenclaver les régions cotonnières. La production de coton a sensiblement baissé. 116.000 tonnes pour la campagne 2019-2020. Les prévisions étaient de 150.000 tonnes. 190.000 hectares sont exploités. Les autorités veulent former les producteurs pour améliorer les rendements et mettre fin aux mauvaises pratiques. Des formations seront assurées par l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) Le secteur cotonnier est la première culture de rente. Il représente le 4e produit d'exportation après le phosphate, le clinker et le ciment et contribue pour 4,3% du PIB. La privatisation de la NSCT pourrait permettre une rapide croissance de la filière. **Source : @Republicoftogo.com**

**ECONOMIE : RIFIFI À LA CHAMBRE DE COMMERCE**



Les membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) devaient se choisir une nouvelle direction en décembre prochain. Mais le ministre du Commerce a décidé de suspendre le processus. Des contestations récurrentes manifestées par des associations professionnelles et des opérateurs économiques compliquent la tenue du scrutin dans un climat apaisé. La CCIT est présidée par Germain Méba. **Source : @Republicoftogo.com**

**ECONOMIE : HARMONISATION DE LA 'GARANTIE UNIQUE'**

La 'garantie unique', une taxe que les importateurs doivent acquitter entre le Togo et le Burkina Faso devrait être harmonisée. Les représentants des Chambres de commerce des deux pays planchent sur cette question depuis vendredi à Dapaong (nord du Togo). Le projet est d'avoir une seule perception au lieu de deux. Cela va faciliter la fluidité, entraînera une réduction des coûts et une simplification des procédures', a indiqué a souligné Germain Méba le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo. Le système actuel nécessite de payer la taxe de chaque côté de la frontière. Le nouveau mécanisme consistera à prélever en une seule fois et au début de chaque opération de transit 0,50% de la valeur CAF (Coût, Assurance, Fret) des marchandises de passage à titre de caution. Le dispositif devrait être opérationnel d'ici 6 mois. **Source : @Republicoftogo.com**

**Togo: Bientôt l'identification biométrique des personnes physiques, la loi adoptée par les députés**

**L**es députés togolais ont voté le jeudi dernier à l'unanimité, la loi relative à l'identification biométrique des personnes physiques au Togo.

Plusieurs millions de togolais vivent sans document d'identité. Cette incise, les handicape au quotidien pour des actions aussi simples que l'accès au crédit ou encore la sécurité sociale.

Le projet d'identification nationale biométrique dénommé "e-ID Togo" est une réponse du gouvernement à ce déficit. Il intervient dans le contexte des engagements pris par Chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé, durant la campagne présidentielle et constitue un signal fort de sa volonté et de son engagement à poursuivre la politique d'inclusion socio-économique et financière pour le développement du Togo.

Le projet "e-ID Togo" bénéficie en outre du soutien de la Banque Mondiale à travers le programme d'Identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest.

"Ce programme vise à fournir des justificatifs d'identification uniques reconnus par les gouvernements à tous les individus présents dans des pays participants au projet, indépendamment de leur nationalité, de leur statut juridique ou de leur lieu de résidence", a souligné Mme Cina Lawson (ministre des postes, de l'économie numérique et des innovations technologiques).

**Une loi historique**

Selon le ministre, cette loi est "historique car elle pose pour la première fois les bases juridiques du système d'identification biométrique des personnes physiques au Togo".

"Ce projet innovant et ambitieux est la réponse aux défaillances constatées dans l'identification des personnes physiques au Togo. Il est conçu pour faciliter l'accès aux services via le développement de plateformes d'identification de base, qui permettraient à toutes les personnes se trouvant physiquement sur le territoire, sans aucune distinction, et sans tenir compte de la nationalité, du statut juridique ou de la résidence, de recevoir un justificatif d'identité unique reconnu par le gouvernement", a-t-elle ajouté.

Le projet e-ID-Togo vise seulement à identifier une personne de manière unique ; il n'accorde, ni ne reconnaît les droits d'une personne (par exemple: la nationalité ou l'acte de naissance).

**Le projet e-ID-Togo en question**

Il est donc destiné à fournir l'assurance de l'identité unique d'une personne (" Je suis qui je dis être") et rien de plus. D'autres services (protection sociale, santé, éducation et finances, pour n'en nommer que quelques-uns) peuvent s'appuyer sur le système d'identification de base pour identifier et authentifier les individus.

A ce titre, l'identifiant unique pour tous est une étape fondamentale pour l'élaboration de projets



Une vue partielle des députés à l'Assemblée nationale



Mme Yawa Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale

nationaux structurants à savoir la mise en place d'un registre social unique, la couverture maladie universelle, la digitalisation de l'état civil, etc...

À long terme, il permettra aisément de simplifier la mise à jour du fichier électoral, de faciliter l'accès aux services de santé, de réduire les fraudes dans le secteur financier, de faciliter le ciblage des bénéficiaires des aides dans le secteur social, d'assurer le suivi scolaire et administratif du citoyen.

Le projet e-ID-Togo s'articule autour de trois (3) composantes principales qui sont : le renforcement du cadre juridique et institu-

tionnel, la mise en place de systèmes d'identification de base fiables et inclusifs et la promotion de l'accès aux services au travers des documents d'identité de base.

**Le recours à des techniques sophistiquées d'identification, une avancée majeure**

"Le recours à des techniques sophistiquées d'identification et de surveillance comme la biométrie est une avancée majeure. Ce projet de loi s'intègre dans un vaste programme visant à garantir et à sécuriser l'identité du citoyen togolais ou de toute personne résidant sur le territoire togolais", a relevé Mme Yawa Djigbodi Tsegan (présidente de

l'Assemblée nationale).

A en croire cette dernière, l'adoption de ce projet de loi "est un pas de plus dans le processus de modernisation et de dématérialisation de l'administration publique. Elle fait suite à l'adoption le 23 octobre 2019 de la loi relative à la protection des données à caractère personnel".

Elle a encouragé le gouvernement à prendre les dispositions idoines pour la mise en place des structures et mécanismes nécessaires à l'effectivité de la présente loi sur l'identification biométrique des personnes physiques.

**Source : @savoirnews.net**

**SOICETE : Le Numéro d'identification Unique, volontaire pour les citoyens, obligatoire pour l'administration**

**Le Togo vient de combler le vide juridique constaté aux plans normatif et institutionnel dans le domaine de l'identification biométrique des personnes physiques. La loi sur l'identification biométrique des personnes physiques vient d'être votée par l'Assemblée nationale. Selon le ministère en charge de l'économie numérique et des innovations technologiques, elle vise à asseoir un environnement juridique et institutionnel offrant un système efficace d'identification des personnes et contraint l'administration à utiliser le Numéro d'Identification unique (NIU) pour l'identification de ses usagers tout en garantissant la protection des données à caractère personnel.**

Par Koudjoukabalo

Tout Togolais, toute personne résidant à titre temporaire ou permanent au Togo a le droit d'obtenir un NIU en soumettant ses données démographiques et ses données biométriques selon le processus d'inscription défini par les textes en vigueur.

Dans les détails, selon la loi, l'Agence nationale d'identification ou l'organisme d'enregistrement est tenu au moment de l'inscription d'informer le candidat : de la manière dont les données qui le concernent vont être utilisées en cas d'authentification ; de l'existence d'un droit d'accès aux données ainsi que des modalités de cet accès. Il existe des données démographiques obligatoires fournies par tout candi-

dat à l'inscription. Il s'agit de : nom et prénoms ; date et lieu de naissance ; sexe ; nom et prénoms du père et de la mère et/ou du tuteur légal ; adresse ou localisation. Les données démographiques optionnelles sont celles qui sont fournies à titre facultatif par le candidat à l'inscription : le numéro de téléphone mobile ; le nom et prénoms du conjoint ; les langues parlées ; l'adresse électronique.

La loi précise que les candidats à l'inscription fournissent la preuve écrite des données démographiques obligatoires relatives à leur identité et à leur adresse. Dans le cas où la preuve écrite n'est pas apportée, l'inscription pourra avoir lieu sur la base de deux témoignages concordants émanant de membres de la famille déjà inscrits ou à défaut par des témoins agréés par l'Agence nationale d'identification.

Quant aux données biométriques, elles sont obligatoires et sont fournies par chaque candidat à l'inscription à l'exception des enfants de moins de cinq (5) ans. Ces données sont : la photographie et/ou la reconnaissance faciale ; les dix empreintes digitales ; le scanner des deux iris. Pour les personnes ayant des exceptions biométriques, les données suivantes sont recueillies : les données biométriques disponibles de la personne ; la photographie de l'exception biométrique. Il faut souligner que pour les enfants, les données biométriques détenteurs

de NIU sont recueillies qu'à l'âge de cinq (5) ans révolus.

Selon la loi, l'Agence nationale d'identification peut d'elle-même ou à la demande de la personne concernée, compléter ou rectifier les données démographiques ou biométriques inexacts ou incomplètes. La demande de rectification est motivée et accompagnée des pièces justificatives. L'Agence nationale d'identification peut requérir, dans le cadre du traitement de la demande, que son auteur soit entendu. " L'Agence nationale d'identification est tenue de donner suite à la demande reçue dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. En cas de réponse positive, l'Agence nationale d'identification remet à l'auteur de la demande, contre un accusé de réception, les données qu'elle a rectifiées ou complétées. Toute réponse négative est motivée et notifiée au demandeur dans le même délai. La procédure de demande de rectification est précisée par décret " précise la loi.

La loi fait obligation à l'administration d'inscrire le NIU, après son authentification ou l'établissement de la preuve de sa possession, sur tout document administratif relatif au titulaire du numéro. Les actes à transcrire ou à inscrire au service des hypothèques, en application du code foncier et domanial, concernant la désignation des personnes et des biens contiennent le NIU.

Il en est de même pour les

Suite à la page 6

ENTRETIEN :

# Kako Nouboukpo : "Le Togo ne pourra pas échapper à une révision du PND"

Dans un entretien à Ineteconomics, le doyen de la faculté des sciences économiques de l'Université de Lomé se prononce sur les mesures prises par le gouvernement togolais pour gérer la pandémie du coronavirus et les conséquences de la maladie sur le tissu économique du pays. Nous vous proposons ici quelques extraits de cette interview de Kako Nouboukpo.

**Ineteconomics :** Quelle analyse faites-vous de la manière dont le Togo a géré la crise du Covid-19, les mesures qui ont été prises par le Gouvernement et des initiatives sur place dont celle du transfert d'argent " Novissi " ?

**Kako Nouboukpo :** Sur la gestion du Covid-19, le Togo a choisi de faire le confinement par région. Nous avons 5 régions : la région des Savanes, la région de la Kara, la région Centrale, la région des Plateaux et la région maritime. A l'intérieur de chacune des régions, il était possible de circuler, mais d'une région à l'autre il était interdit de circuler. Parallèlement, le Gouvernement a interdit la circulation des motos-taxi "Les Zémidjans", mais il s'est posé un problème d'arbitrage douloureux entre le fait de rester confiné, ce qui permettait normalement de réduire les risques de contamination - et l'impératif pour des populations qui ont très peu de filets de sécurité sociale, de sortir de chez eux pour effectuer des activités génératrices de revenus. Il faut savoir que la majorité des actifs sont dans le secteur informel et n'ont pas de revenus mensualisés, mais plutôt des revenus journaliers.

Du coup, le Gouvernement n'a pas appliqué dans les faits l'interdiction de circulation des motos-taxi, eu égard aux risques manifestes de trouble à l'ordre public que cette mesure pouvait engendrer dans un pays dont le dynamisme économique dépend beaucoup de ces Zémidjans, mode de transport plébiscité quoique dangereux, car peu coûteux et permettant aux différents marchés de Lomé et de l'intérieur du pays de fonctionner. Ainsi, du point de vue de l'arbitrage entre confinement et continuité de l'activité économique, on peut dire qu'on a été quelque part au milieu.

Après il y a eu des fermetures de certaines institutions comme les universités, les lieux de Culte, les bars et restaurants, ce qui réduisait de facto la probabilité de contamination, mais toujours avec l'idée qu'il fallait quand même un minimum de continuité des services publics. Pour la fonction publique on a plutôt opté pour des journées " continues ", réduisant ainsi les amplitudes horaires, mais il n'y a pas eu de fermetures des services publics.

Le Gouvernement a également mis en place un centre de santé spécifiquement dédié au Covid, qui a suscité beaucoup de polémiques par rapport à l'effectivité et l'efficacité du matériel de traitement notamment des cas graves parce



Prof Kako Nouboukpo

qu'on est dans un pays où on a très peu de respirateurs artificiels par exemple.

Les chiffres officiels que nous avons à l'heure actuelle font état d'une vingtaine de morts ce qui fait que le Togo fait partie des pays où il y a eu le moins de décès lié au Covid. Après, je pense que c'est un cas général puisque quand on prend l'ensemble du continent africain (en août 2020), nous sommes à 3% de décès par rapport à la mortalité mondiale alors que nous représentons 17% de la population mondiale.

Cependant, il convient de nuancer ce constat général, car ces dernières semaines il y a eu une remontée notamment en Afrique du Sud, en Algérie, en Egypte, au Nigeria et au Ghana. Mais de façon générale, il est évident que la pandémie n'a pas eu la force ou la nocivité qui était crainte au départ parce que même si nous n'avons pas de services statistiques très performants, les gens se connaissent et quand il y a des décès dans des familles tout le monde le sait...

En dépit du caractère très subjectif de ce " proxy " de la tendance de la mortalité africaine, on peut néanmoins dire sans trop de risque de se tromper qu'à l'heure actuelle, le Togo et l'ensemble de l'Afrique subsaharienne ont été plutôt préservés et je m'en réjouis.

Les nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur le respect des mesures barrières et le caractère obligatoire du port des masques y sont certainement pour quelque chose, à côté de la fermeture des frontières terrestres et aériennes.

**Au niveau de la réponse économique apportée par le Togo, quel est votre avis ? En quoi le Covid va affecter la politique économique et monétaire notamment en Afrique ?**

La réponse togolaise au Covid via le canal direct de transferts de ressources (initiative " Novissi ") valide le fait que d'avoir travaillé en amont sur les circuits de micro-crédit et de transferts monétaires a permis au Gouvernement de répondre rapidement à des besoins financiers immédiats.

Sur la réponse économique au Togo, il faut dire que depuis un certain nombre d'années le Togo tente via le Ministère du Développement d'accéder aux couches les plus vul-

nérables de la population à travers notamment le " Fonds national de Finance inclusive (FNFI) " [Le FNFI, rattaché au Secrétariat d'Etat en charge de l'inclusion financière, Ndlr]. Ce dernier a été mis en place depuis sept (07) ou huit (08) ans et a progressivement pris de l'ampleur, avec comme principe, de transférer des ressources directement aux personnes vulnérables avec des obligations de remboursement.

Ceci dit, il faudra évaluer de façon rigoureuse l'impact de cette initiative sur la résilience des ménages togolais qui en ont bénéficié et comprendre pourquoi de nombreuses personnes en ont été exclues. En tout état de cause, il semble que ce soit une réponse micro-économique qui rappelle les programmes de transferts " bourses familiales " du président Lula au Brésil des années 2000.

Du point de vue macro-économique, le Togo a lancé son Plan national de Développement (PND 2018-2022) avec trois (03) axes : le premier consiste à faire du Togo un Hub logistique notamment portuaire, s'appuyant sur sa position géographique de corridor pour la desserte des pays de l'Hinterland. Le deuxième axe renvoie à la création d'agropoles, vecteurs du développement d'une véritable agro-industrie et, enfin, le 3ème axe est relatif au social et au renforcement de capacités humaines.

Une des leçons que le Togo pourrait tirer de cette pandémie est au niveau de l'allocation des ressources financières sur les trois (03) axes : le troisième axe qui était le moins fourni devrait avoir beaucoup plus de ressources, car le Covid montre les angles morts du développement du Togo et même de l'Afrique par rapport aux Objectifs de développement dura-

ble (ODD) en particulier la santé. Je pense qu'à la faveur de cette crise, le continent africain devrait mettre beaucoup plus l'accent sur le social, l'éducation, la santé, la formation et même l'information via une plus grande efficacité des agences de statistiques.

**Et du coup, pensez-vous comme à l'image du Sénégal qui a fait un amendement à son Plan émergent (Plan Sénégal Emergent) et d'autres pays africains qui évaluent ou reconsidèrent leur Plan national de Développement préalablement adopté, le PND du Togo fera aussi l'objet d'une révision ou d'un amendement ?**

Inévitablement, le fait qu'on n'avait pas construit de scénario pessimiste pour le PND, à côté du scénario tendanciel (taux de croissance du PIB de 5%) et du scénario optimiste (taux de croissance de 7%), nous obligera à réviser nos prévisions et projections macroéconomiques. Le Togo ne pourra pas échapper à une révision du PND à mon avis à deux niveaux : d'une part, la réallocation des ressources suivant les trois axes pour mettre le focus sur l'axe numéro 3 notamment la santé.

L'Afrique en général va perdre autour de cinq (05) points de PIB suivant en tout cas selon les projections de la Banque Mondiale. Au départ c'était entre 2 et 5 %, mais à l'heure actuelle, nous sommes plus proches de 5% que des 2%. Or, dans la mesure où la croissance du PIB induit le niveau de la plupart des indicateurs macroéconomiques, les Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) viennent de suspendre l'application des critères de convergence eu égard au caractère finalement non anticipé de cette pandémie.

Je pense qu'au niveau des différents Etats africains et plus généralement dans le monde, il y aura forcément de nouveaux exercices de modélisation pour tenir compte de la baisse du taux de croissance du PIB. Pour sa part, le Togo ne pourra pas échapper à une révision du PND à mon avis à deux niveaux : d'une part, la réallocation des ressources suivant les trois axes pour mettre le focus sur l'axe numéro 3 notamment la santé et, d'autre part, la prise en compte de la baisse du PIB consécutive à la récession mondiale et ses effets sur l'économie nationale.

lemedium2013@yahoo.fr

C M J N

## Zozo

DIPLOMATIE : 'UN GRAND HOMME POLITIQUE TOGOLAIS'



L'ambassadeur de France, Marc Vizi, a signé jeudi le registre de condoléances ouvert en hommage à Yawovi Agboyibo, le président du CAR et vétéran de la politique togolaise, décédé en France au mois de mai à l'âge de 77 ans.

Le diplomate a rappelé la relation amicale, fondée sur l'ouverture et le dialogue, qu'entretenait ce grand homme politique togolais avec la France'.

Source : @Republicoftogo.com

## CEDEAO : L'ANNÉE DE TOUS LES SCRUTINS



Le Conseil de médiation et de sécurité (CMS) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), s'est tenu vendredi à Niamey. Une rencontre qui s'est déroulée en prélude au 54e sommet de l'organisation ouest-africaine prévu lundi à Niamey.

Lors des travaux, les participants ont évoqué la tenue d'élections présidentielles dans plusieurs pays de la région : Guinée, Niger, Ghana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire. Ils ont souhaité la tenue de ces scrutins dans la paix.

Ils ont également félicité le Togo pour la bonne tenue de l'élection présidentielle du 22 février dernier. Un scrutin qui a vu la réélection du président Faure Gnassingbé.

Source : @Republicoftogo.com

## CEDEAO : PRÉSENTIEL



Niamey, la capitale du Niger, accueille lundi le 57e sommet de la Cédéao. Cette fois la rencontre aura lieu en présentiel avec la participation d'une bonne partie des chefs d'Etat des pays d'Afrique de l'Ouest.

Impossible de mener toutes les rencontres internationales par visioconférence.

Les dirigeants des 15 Etats membres devront choisir un successeur au président nigérien Mahamadou Issoufou à la tête de l'organisation.

Ils évoqueront le combat commun contre le coronavirus et ses conséquences sur les économies de la région. Les frontières terrestres sont toujours fermées, sauf pour les marchandises.

Autres questions débattues, celles de la lutte contre le terrorisme, des changements politiques au Mali et des prochaines élections présidentielles dans plusieurs pays de la région.

Source : @Republicoftogo.com

## ZOZO

TECH & WEB : CAMPAGNES VIRALES  
BON MARCHÉ

Les réseaux sociaux et les applications sont devenus de formidables moyens de communication et de vente pour les petites entreprises qui n'ont les moyens de s'offrir des points de vente ou d'investir dans des campagnes ruineuses.

Près de 2 millions de Togolais - jeunes en général - sont connectés à internet. Une audience captive. Fort de ce constat, une appli locale vient d'être lancée.

'Pubingoo' se présente comme une plateforme de promotion des produits et services togolais. Les annonceurs se voient proposés des micro-budgets pour leur publicité; à partir de 200 Fcfa ! Les promoteurs de l'application misent sur le partage vers Facebook, Twitter, Instagram ... afin que le message diffusé devienne viral et génère de l'interaction.

Source : @Republicoftogo.com

TECH & WEB : IDENTIFIER LES CHAÎNES  
DE TRANSMISSION

Togo Safe, l'application pour smartphone censée aider à lutter contre l'épidémie en traçant les 'cas contacts' fonctionne désormais.

Togo Safe utilise la fonction Bluetooth du téléphone pour alerter lorsqu'une personne est en contact avec une autre positive. Et ainsi se faire tester. Elle permet également de savoir la quarantaine est bien respectée avec un géoréférencement du lieu de résidence.

Un traçage numérique qui se veut efficace.

Une fois téléchargée - c'est obligatoire à l'arrivée à l'aéroport de Lomé -, l'appli permet à une personne positive au coronavirus d'alerter automatiquement tous les utilisateurs avec lesquels elle a été en "contact prolongé", à moins d'un mètre et durant plus de quinze minutes, afin qu'ils puissent se faire tester à leur tour.

Une fois téléchargée, Togo Safe repère les appareils équipés aux alentours grâce à la fonction Bluetooth. Ni la géolocalisation (GPS par exemple), ni le répertoire du téléphone ou les contacts sur les réseaux sociaux de l'utilisateur ne sont utilisés.

Une fois que l'application a détecté un "contact prolongé", un identifiant correspondant au smartphone de ce contact est enregistré sur le téléphone. Il s'agit d'une sorte de pseudonyme, chiffré, généré aléatoirement. C'est grâce à cet identifiant que l'on reçoit une notification en cas de contamination, ou que les utilisateurs croisés seront prévenus si on tombe malade.

Source : @Republicoftogo.com

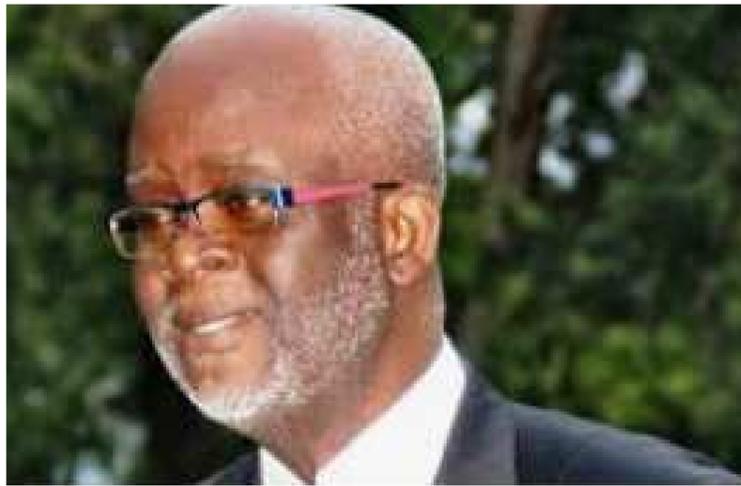
## EDUCATION : Galilée s'étend à tous les apprenants

**L**e projet Galilée, réservé **uniquement aux étudiants, va être étendu à tout le secteur de l'éducation (enseignements primaire et secondaire) ainsi qu'aux établissements privés d'enseignement supérieur, aux enseignants et aux personnels issus du secteur de l'éducation. L'annonce émane du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, initiateur du projet. A l'en croire, le projet Galilée " un étudiant, un ordinateur " a pour objectif de doter chaque étudiant des universités publiques du Togo d'un ordinateur, outil indispensable pour leur formation à l'ère du numérique. "**

Par Koudjoukabal

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a mis en place ce projet pour permettre aux étudiants de faire leurs formations dans des conditions conformes aux standards internationaux, et de surcroît, pour soulager les étudiants dans leur recherche et pour la rédaction de leurs mémoires " faisait-on savoir au lancement du projet.

Avec la subvention de l'Etat togolais, les ordinateurs portatifs qui sont à deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA sur le marché, reviennent finalement



Prof Koffi Akpagana, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

aux étudiants à cent dix mille (110.000) francs CFA. Les étudiants ont la possibilité de payer une première tranche de 50.000 f CFA et de payer le reste sur une durée d'un an soit 5000 f CFA par mois. Ils ont aussi la possibilité de faire des prêts au niveau des banques partenaires à des taux d'intérêts de zéro franc. " Nous sommes à l'ère du numérique et les universités doivent entrer résolument dans cette ère. La jeunesse estudiantine a besoin d'être connectée au monde par le biais des ordinateurs " disait le ministre Nicoue BROOHM, alors ministre de l'enseignement supérieur.

Les autorités actuelles du ministère veulent donner un coup de fouet au projet qui n'emballa pas les étudiants pour lesquels il

est conçu. Selon nos confrères UNION, après 16 mois de vie du projet, 3.380 ordinateurs avaient été acquis par les étudiants sur le stock constitué de 10.000 ordinateurs correspondant à la première commande ou la première année du projet. Certains étudiants avaient exprimé le désir de voir une réduction, ne serait-ce sur le montant de base à payer avant d'acquiescer cet ordinateur.

Le rapport fait aux députés en Décembre 2019 indiquent que, les dépenses du projet Galilée (du 1er août 2018 au 30 novembre 2019) s'élevaient à 1,1 milliard de francs Cfa, soit des paiements effectués au profit du fournisseur des ordinateurs, du fournisseur des antivirus, de l'équipe de développement et d'entretien de la plateforme du projet et des

prestataires divers. La seconde et la troisième année du projet avaient, chacune, en objectif de doter quinze mille (15.000) étudiants d'ordinateur. Pas sûr que les résultats soient atteints.

Peut-être que l'expérience que vivent les étudiants et les élèves depuis l'apparition de la pandémie au COVID-19 avec les cours à distance va les pousser à changer de fusil d'épaule. C'est peut-être aussi cette situation qui pousse l'initiateur à passer à une autre étape en élargissant le champ du projet.

C'est d'ailleurs la raison principale de la visite d'une équipe du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au siège du fournisseur des ordinateurs, notamment au niveau du magasin de stockage des ordinateurs et au service après-vente. L'objectif de ce déplacement sur zone était de faire un état des lieux avec le fournisseur et tirer les conclusions nécessaires afin d'apporter des améliorations au besoin pour des services rendus aux bénéficiaires, fait-on savoir. " Le ministre a donné des instructions pour une meilleure communication autour du projet qui malheureusement est toujours mal connu des bénéficiaires " affirme-t-on au ministère.

## SOICETE : Le Numéro d'identification Unique, volontaire pour les citoyens, obligatoire pour l'administration

Suite de la page 4

actes, documents et fichiers, établis par les établissements hospitaliers, les laboratoires d'analyse de biologie médicale, les médecins, les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens ou par les praticiens de la santé conformément au code de la santé publique de la République togolaise.

Le NIU doit figurer sur les ordonnances médicales et la correspondance des personnes mentionnées à l'alinéa précédent avec les institutions de la sécurité sociale et d'assurance maladie. Les actes, documents et fichiers établis par les employeurs dans le cadre de la gestion de leur personnel ou assimilés, tels que les stagiaires, contiennent le NIU. Les actes, documents et fichiers établis pour l'accomplissement d'une prestation de service demandée par la personne dont le NIU est utilisé et pour laquelle une disposition légale ou réglementaire exige la communication du numéro d'identification doivent contenir ce numéro.

## Protection des données

De la protection des données, la loi précise que dans l'exécution de sa mission, l'ANID est tenue de se conformer aux dispo-



Les élus du peuple

sitions légales régissant la protection des données à caractère personnel. Elle prend les mesures nécessaires pour que ces données soient sécurisées et protégées contre toute destruction, perte, détérioration, tout accès, dommage accidentel ou intentionnel, toute utilisation ou divulgation non autorisées ou contraires à la loi.

Il est dit que l'Agence nationale d'identification applique les règles techniques les plus appropriées pour : empêcher tout individu non autorisé d'accéder aux locaux et équipements utilisés pour l'enregistrement des données ; empêcher que des supports des données enregistrées

soient lus, copiés, altérés, détruits ou déplacés par une personne non autorisée ; garantir que l'identité des personnes ayant eu accès aux données enregistrées soit constatée a posteriori et que les données lues ou introduites dans le système soient déterminées quant à leur objet et quant à l'heure exacte de leur consultation ou introduction ; garantir que l'identité des personnes auxquelles des données ont été transmises puisse être constatée et vérifiée ; sauvegarder les données par la constitution de copies de sécurité et procéder à un archivage adéquat des données assurant leur disponibilité.

L'Agence doit aussi veiller au respect des mesures de sécurité par ses dirigeants, son personnel et par tous les consultants, conseillers et autres intervenants à quelque titre que ce soit, veiller à ce que les conventions conclues avec les autres organismes publics ou privés ayant accès aux données démographiques et biométriques de l'Agence nationale d'identification, imposent des obligations de sécurité équivalentes à celles qui sont prescrites par la présente loi et exiger que les organismes, consultants, conseillers et autres personnes n'agissent que sur instruction de l'ANID. " Les données démographiques et biométriques recueillies par l'Agence nationale d'identification ne peuvent être partagées que conformément aux dispositions de la présente loi. Aucune donnée d'identité recueillie par l'Agence nationale d'identification auprès d'une entité requérante, ne peut être utilisée à des fins autres que l'authentification. L'Agence nationale d'identification ne peut collecter directement ou par le biais d'une autre entité publique ou privée des informations sur les motifs de l'authentification ", dit la loi.



## TOGOCOM ÉTEND SA COUVERTURE RÉSEAU MOBILE AU TOGO



# +100 NOUVELLES ANTENNES DÉJÀ DÉPLOYÉES

- ADÉTIKOPÉ-KLADJÉMÉ
- ADOUGBÉLAN
- AGOTIGOMÉ
- AHOMA
- AKPOSSOU
- ALAOUSSO
- ALINKA 2
- ANÉHO-YÉSUVITO
- ANIÉ-KABLÉKOPÉ
- ANIÉ-LOSSOKOMÉ
- AOU-MONO
- ATALO
- ATIKOLOÉ
- BASSAN-KOPÉ
- BIDJANDÉ
- BOCCO
- BONANGANA
- CINKASSÉ-TOTAL
- DALINKO
- DANTCHO
- DANYI-DZOGBÉGAN
- DANYI-KONTA
- DJADOUKOPÉ
- DJAGBLÉ-AGODOMÉ
- DJARKPANGA-PRÉFECTURE
- DJÉKLOÉ
- DJIYÉGA
- DZÉYIBO
- DZOGBÉKPÉMÉ
- ÉDIWLOU
- ÉHOUI
- ÉKÉTO-ÉLAVAGNON
- GAOUGBLÉ
- GAPE-ATCHANVÉ
- GATI-AGODOU
- GBANTCHAL
- GBOTO-KOSSIDAMÉ
- GOULBI
- HAVÉ
- ITOKOUBÉ
- KADJAFÉ
- KADOGOÛ
- KARA-BOSCO
- KARA-CHAMINADE
- KARA-SOS
- KARA-TCHINTCHINDA
- KAVÉ
- KITANGOULI
- KOLO-MÉSSIWOBÉ
- KOUBOUABOU
- KOUDZRAGAN
- KOUGNOHOU-DJOKOUMÉ
- KOUNTOUARÉ
- KOURIENTRÉ
- KOUTCHITCHÉOU
- KPALIMÉ-HÔTEL
- KPÉKPÉTA
- KPÉTAB
- KPÉTCHIHOUÉ
- KPÉTSOU
- LABARKOUTA
- LAKIYÉKOU
- LAMBOUNDI
- LANKUI
- LA PAIX
- LÉDIYO
- MANDOURI 2
- MATEKPÉ-ABADJÉNÉ
- ATIÉGOÛ 3
- NAMPOCH
- NASSIKOU
- NATARÉ
- NATIGOU
- NATIPONI
- NGAMBI
- NIAMTOUGOU-KANTAMBOLI
- NOTSÉ
- NOTSÉ-NAOLO
- OFOUNAGBO
- OGARO
- OGOU-AKODÉSSÉWA
- OLIGO
- OLOUTOKOU
- PAGALA-VILLAGE
- PAGOUDA-KAGNISSI
- PAYOKA
- SAMAI 2
- SÉGBÉ-VIÉTÉ
- SIYIMÉ
- SOGBOHOÉ
- SOKODÉ-KPANGALAM
- SOTOUBOUA-SONDÉ
- TAMBONGA
- TCHAGRI-TCHAKPA
- TCHAPOSSI
- TCHÉKOUNI-KOPÉ
- TCHÉKPO-DÈVE
- TCHIMBÉRI
- TCHINMUL
- TCHOGOUMA
- TCHORÉ
- TOBOSSÉ
- TOHOUN-DOUANE
- TOKO
- TONTONDI
- TSAVANYA
- TSÉVIÉ-TÉKANYI
- VHÉ
- VOATTIVÉ
- WOGBA
- ZAFI
- ZÉGLÉ



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

# TAUX: 0%



\* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

**Pour une belle rentrée scolaire et un avenir assuré !**

**DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020**

Disponible en **24 heures**



**La Banque Autrement**

<https://togo.coris.bank>

